

feraient partie du Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration. Il s'agissait de la Commission consultative de la formation professionnelle des adultes, de la Commission consultative de l'adaptation des immigrants, de la Commission consultative de la coordination des services de réadaptation des invalides et de la Commission consultative des recherches sur la main-d'œuvre et l'immigration. Lorsqu'il avait recommandé à la Chambre d'appuyer ce bill, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de l'époque, le ministre actuel de l'Expansion économique régionale, avait déclaré:

• (3.50 p.m.)

Les honorables députés noteront que les attributions du Conseil ne sont nullement restreintes ou limitées. Sa tâche consistera à conseiller le ministre sur toutes matières rattachées à l'utilisation efficace et au développement des ressources en main-d'œuvre du Canada, y compris les immigrants et leur intégration à la vie canadienne.

Je me considère heureux de pouvoir compter—il en est ainsi de la haute direction du ministère—sur les judicieux conseils des Canadiens qui exercent leur action à l'extérieur du ministère. Cela facilitera l'élaboration d'un programme efficace, tendant toujours à sensibiliser la direction aux transformations incessantes qui surviennent dans les besoins en main-d'œuvre de notre pays.

De fait, l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a déclaré à la Chambre qu'il considérait urgente l'adoption du bill créant le Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration. Il a été adopté en 1967. Toutefois, jusqu'à maintenant, en autant que nous sachions, aucune nomination n'a encore été faite. L'échange suivant s'est produit, le 14 novembre dernier, lorsque le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) a comparu devant le comité permanent de la Chambre:

M. Caccia: En décembre 1967, la loi sur le Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration a reçu la sanction royale. Le ministre a-t-il l'intention de mettre cette loi en œuvre par des nominations aux divers conseils qu'elle propose?

M. MacEachen: Oui, monsieur le président. Nous avons récemment consacré beaucoup de temps, au ministère, à étudier la manière dont ces conseils pourraient le mieux fonctionner afin d'être le plus avantageux possible pour le ministère et le pays. J'estime que nous nous sommes formé une idée assez précise de leur fonctionnement optimum. Nous avons déjà demandé à des organismes importants au pays de nous suggérer des candidats possibles aux postes du Conseil et nous espérons pouvoir le mettre en marche bientôt. Nous nous occupons donc de la chose.

Rien ne justifie le retard à établir ce conseil. Le principe en est excellent. Comme le disait l'ancien ministre, le Conseil:

... facilitera l'élaboration d'un programme efficace visant à rendre le patronat plus conscient de la transformation fondamentale des besoins en main-d'œuvre à travers le pays.

[L'hon. M. Stanfield.]

Un tel conseil, si un jour le ministre finit par en désigner les membres, facilitera la participation de tous les intéressés dans tous les secteurs de la société canadienne. Il renseignera le ministre, le ministère et le gouvernement sur les besoins et les ressources. Bref, il améliorera les communications entre le ministère et le peuple canadien. Il est grand temps que le gouvernement et le ministre sortent de leur léthargie et s'emploient à mettre en œuvre une mesure législative adoptée par la législature précédente en décembre 1967. Il ne s'est fait aucune annonce publique à cet égard. A notre époque, je suis sûr qu'il paraîtra absurde à bien des Canadiens et à plusieurs députés, autant que cela me semble absurde, de devoir dire que, sur un sujet aussi vital que celui-là, les gens chargés d'élaborer la politique au pays manquent d'information.

Personne ne conteste l'importance de garder aux études des jeunes Canadiens compétents. Voilà, semble-t-il, une sorte de priorité nationale. Dans notre siècle de l'informatique, un député peut-il tolérer la déclaration parue sous le nom du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le 9 décembre dernier, en réponse à une question écrite du député de Winnipeg-Nord? Permettez-moi de me reporter à la page 3647 du *hansard*. Le ministre y déclare que son ministère garde le dossier des succès, mais pas celui des échecs:

On a tenu compte séparément du nombre des étudiants qui ont obtenu un emploi et des autres clients qui ont obtenu du travail de nature temporaire, du 25 juillet au 11 septembre 1968. Durant cette période, 13,131 étudiants ont trouvé un emploi.

Le ministre n'a pas donné de renseignements sur le nombre d'étudiants en chômage. Ce n'est plus de la statistique, c'est de la propagande. Je n'accuserais pas vraiment le ministre de la Main-d'œuvre d'avoir demandé aux fonctionnaires de n'avoir sous la main que les chiffres partiels qui constituent une demi-vérité et qui, sur le plan pratique ne sont d'aucune utilité au gouvernement et à la Chambre. Je ne pense pas que le ministre de la Main-d'œuvre ait manigancé pareille affaire. Du moins, j'aime à croire qu'il ne l'a pas fait ou qu'il n'a pas voulu le faire. Son portefeuille s'accompagne de responsabilités constitutionnelles. Sans ambages, je lui dis qu'au besoin il doit secouer ses gens pour obtenir au plus tôt des renseignements statistiques valables.